



Syndicat Mixte Ouvert



Secrétariat : ZA de la Brisse Bâtiment D 47800 MIRAMONT DE GUYENNE

Siège: Mairie 47 800 ALLEMANS DU DROPT

COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Compte rendu de la CLE du 21 avril 2016

L'an deux mille seize, le 21 avril à 14 h, la Commission Locale de l'Eau, dûment convoquée, s'est réunie à la salle des fêtes de Monteton sous la présidence de Serge GAMEIRO, Président.

Date de convocation : 08 avril 2016

Nombre de membres : 48

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 20

mandats : 1 (DREAL Midi-Pyrénées)

Rédacteur : SCE/EPIDROPT

Présents :

Collège des collectivités : GAMEIRO Serge (EPIDROPT, président CLE), DELAGE Henri (CD 24), FARESin Stéphane (EPIDROPT), CHEMIN Jean Marc (SI Dropt amont), BONNEAU Christian (SMER E2M), PATISSOU Bernard (maires 47), DIEUDONNE Christian (maires 47), BREUILLE Alain (maires 33), BRITTON Jacky (maires 33), CASTAGNER Jean-Claude (maires 24)

Collège des usagers : VILLECHANOUX Marie (Ass périgourdine des Amis des moulins), BROUILLET Claude (Ass 47 Amis des moulins), CASTRO Amélie (CRPF), TESTON Patrick (Chambre Régionale de commerce et d'industrie)

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics : BRIS Audrey (Agence de l'Eau Adour Garonne), RICHARD Sébastien (DDT 47), FAUCHET Philippe (Préfet Dordogne), GUILLEMOT Jérôme (DREAL ALPC), MOLINA Quentin (FDAAPPMA 47)

Absents : COSTES Pierre (CD 47), CASTAGNET Bernard (CD 33), VASSEAUD Jean-Claude (SIAHBD), DREUX Bernadette (maires 47), LAVERGNE Pascal (maires 33), LABORDE Thierry (Maires 33), BETAÏLLE Jérôme (maires 24), Chambre Régionale d'Agriculture, CACG, Fédération de pêche 33, Fédération de pêche 24, Fédération régionale de chasse, association Canoë Kayak, SDCI 47, ONEMA

Excusés : MOLIERAC Guillaume (Région ALPC), CROUZET Patrick (SM Dropt aval), SICAUD Pierre (maires 47), LARTIGUE Christiane (maires 47), BOS Thierry (maires 33), BOURDIL Jean Maurice (maires 24), JEAN Elisabeth (DREAL Midi-Pyrénées), DUPPI Fabrice (maires 24), RICHIERO Pierre (maires 24), Organisme unique Garonne aval, UFC Que Choisir, SEPANSO, MIGUEL Véronique (préfet 33),

Assistaient à la réunion : LAFON Julien (Département 24), BARAT Alain (CD 47), LEMAIRE Audrey (SCE), MARREC Jacques (SCE), SERVANT Lisa (SCE), BRICHE Nathalie (CD 33), BOUSQUET Alexandre (EPIDROPT)

Secrétaire de séance : BONNEAU Christian

ORDRE DU JOUR :

- Approbation compte rendu du 3 novembre 2015
- Lancement de l'étude de la phase d'élaboration du SAGE : présentation de la méthodologie de la tranche ferme et des 4 tranches conditionnelles par le bureau d'études SCE et présentation du nouveau planning prévisionnel d'élaboration du SAGE
- Questions diverses.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 3 NOVEMBRE 2015

Le Président demande si le compte-rendu de la réunion du 3 novembre 2015, peut être validé. Il précise que les remarques faites par l'Agence de l'eau seront prises en compte et que la version définitive sera envoyée par mail à l'issue de cette réunion.

La CLE valide à l'unanimité le compte-rendu.
--

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 21 avril 2016

Le bureau d'étude SCE mandaté pour la réalisation de l'étude présente le contexte et la méthodologie de l'étude. La présentation est annexée au compte-rendu, elle s'organise de la manière suivante :

- Présentation SCE et de l'équipe d'étude
- Présentation des grands principes du SAGE
- Méthodologie générale (tranche ferme + conditionnelles)
- Méthodologie détaillée (tranche ferme)
- Calendrier

Les éléments qui suivent reprennent les précisions apportées en séance au cours de la présentation.

- Le territoire du SAGE Dropt a une taille moyenne comparativement aux SAGE réalisés sur le territoire national.
- La mission du bureau d'étude est d'aider les acteurs à écrire leur SAGE. Le SAGE est un projet de territoire, un projet de développement, il doit donc traduire les orientations et les choix des acteurs du territoire. M DELAGE insiste sur le fait que le SAGE doit être le SAGE du territoire et partagé par les élus et non celui du bureau d'étude. Ce point apparaît essentiel pour qu'il soit vécu comme une opportunité.
- L'état des lieux est une phase de collecte et de structuration des données. Il permet également d'identifier les manques de ce territoire. Le diagnostic va ensuite permettre de définir les enjeux et de les hiérarchiser.
- Les choix stratégiques retenus dans le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) auront notamment pour intérêt de ne pas limiter les orientations aux aspects juridiques.
- Le tableau de bord est un document fondamental car c'est l'outil qui permettra de suivre les dispositions du SAGE. Il est rappelé que le SAGE n'est pas un programme d'actions. M. JARLETON (EPIDROPT) précise que même si le SAGE n'a pas une visée opérationnelle, EPIDROPT aura une partie de l'opérationnalité appliquée au territoire avec notamment les 4 syndicats de rivière membres de la structure. Ainsi les maîtres d'ouvrages devront travailler ensemble par la suite.
- Concernant l'organisation des différentes instances, il sera important de bien distinguer l'objet des réunions et de savoir si on se situe dans une réunion de travail et d'échanges ou sur une réunion où des décisions doivent être prises. Cet objet devra être clairement affiché auprès des acteurs avant les réunions.

Au cours de la présentation, différentes questions ont été soulevées. Les éléments suivants retracent ces principaux échanges.

- M. PATISSOU (maires 47) s'interroge sur les liens entre les différents documents de planification du territoire et le SAGE ?
 - ⇒ Le Bureau d'étude (BE) SCE explique qu'il existe une réglementation nationale SAGE ou pas SAGE et préfectorale (sous forme d'arrêtés par exemple)
 - ⇒ Le BE précise que la loi du 21 avril 2004 établit un rapport de compatibilité des documents d'urbanisme avec les objectifs de protection du SAGE. La compatibilité suppose qu'il n'y ait pas de contradiction majeure entre les dispositions des documents d'urbanisme et les objectifs de protection définis par le SAGE afin d'arriver à une politique cohérente.
 - ⇒ Le BE explique que le SAGE sera opposable au SCOT si un SCOT est présent sur ce territoire. Si ce n'est pas le cas, il sera opposable au PLU. Cela implique que les structures en charge du SCOT participent à l'élaboration du SAGE
- M. FARESin (président d'EPIDROPT) pose la question des impacts concrets du SAGE sur l'agriculture ?
 - ⇒ Le BE précise que l'agriculture est un sujet majeur sur le territoire. La réglementation arrive à ses limites et le contexte agricole est lié à une situation macro-économique extérieure au territoire. Comme pour les autres usages, l'objet du SAGE est de prendre en compte l'économie du territoire et de comprendre et définir comment notamment la ressource en eau s'intègre à ces usages sur les 10 prochaines années.
- M BONNEAU (SMER E2M) pense que le SAGE sera un document d'orientations.
- M JARLETON (Animateur EPIDROPT) demande que ces orientations soient les plus précises afin de coller aux problématiques de ce territoire.
- M BROUILLET (Ass 47 Amis des moulins), précise que de nombreux moulins sont présents sur le territoire. Certains moulins fonctionnent. Il apparaît important de bien prendre en compte cet enjeu dans la démarche.
 - ⇒ Le BE précise que le SAGE ne pourra en aucun cas revenir sur le droit de l'eau.
 - ⇒ M. JARLETON (Animateur EPIDROPT) mentionne que la gestion coordonnée des vannes en période de réalimentation sera un point à intégrer dans la réflexion. Le technicien de rivière d'EPIDROPT travaille sur la mise en œuvre d'une gestion coordonnée sur les axes Dropt et Dourdenne par l'envoi de mails et textos (en période de réalimentation et lors des crues)
- M BONNEAU (SMER E2M) précise que faire un diagnostic sans terrain cela interpelle. Néanmoins, cela reste un parage avec les élus et les partenaires techniques, ce qui est rassurant.
 - ⇒ Le BE précise que l'état des lieux sera réalisé à partir des données existantes complétées par les échanges partagés notamment lors des commissions. Le travail de collecte est très important. Les études SAGE se déroulent toujours de cette manière. Ainsi le BE apportera une vision extérieure du territoire qui sera d'autant plus importante en phase diagnostic pour la mise en perspective des liens entre l'état des ressources et milieux et les activités. Cet état des lieux ne sera jamais définitif et donnera une vision du territoire à un instant t.
 - ⇒ Mme BRIS (Agence de l'eau Adour Garonne) explique qu'au vu des thèmes abordés et l'étendue du territoire un suivi terrain ne pourra être réalisé.
 - ⇒ M JARLETON (Animateur EPIDROPT) explique que les Programmes Pluriannuels de Gestion du syndicat mixte du Dropt aval et du Syndicat Intercommunal du Dropt amont seront révisés à partir de Septembre 2016 dans le cadre de la nouvelle Déclaration d'Intérêt Général (DIG). Le SMER E2M et le Syndicat intercommunal de la Dourdenne vient d'actualiser leurs Programmes Pluriannuels de Gestion (PPG) pour une durée de 10 ans (renouvelable au bout de 5 ans). Ces nouveaux programmes apporteront de l'opérationnalité sur le territoire pour uniquement le volet milieux aquatiques qui est une thématique du SAGE.
- M BRITTON (maires 33) explique qu'une vision extérieure est toujours intéressante et apporte un regard neuf sur ce territoire.
- M MARREC (SCE) explique que les premières commissions (instances de discussions et non de décisions) seront des commissions thématiques, elles se tiendront courant septembre 2016. C'est la CLE qui valide avec un travail en amont avec le bureau de la CLE

- M GAMEIRO (président de la CLE) demande que la feuille pour l'inscription aux commissions thématiques et commissions géographiques circule de nouveau. Il rappelle que cette feuille avait circulé lors de la réunion du 3/11/2015 et que les membres de la CLE avaient été également sollicités par mail.
- M MARREC (SCE) précise qu'il sera important d'élargir les participants et d'associer les communes notamment via les commissions géographiques qui ont pour but d'associer l'ensemble des partenaires du bassin versant afin que les communes s'approprient ce SAGE.
- M MARREC (SCE) explique qu'un échange devra se faire avec l'animateur SAGE pour le partage de la connaissance.

Les acteurs techniques seront sollicités avant ces commissions afin de transmettre les données du territoire. Ces acteurs s'accordent à dire qu'il est préférable d'identifier un seul interlocuteur par organisme.

- M BREUILLE (maires 33) explique qu'il serait intéressant d'inviter d'autres acteurs de ce territoire qui sont les témoins de la vallée.
 - ⇒ Le bureau d'étude précise que les priorités qui intéressent les acteurs du territoire seront prises en compte si ces choix sont partagés. Le rôle du BE sera de dire aux acteurs si les choix apparaissent cohérents ou pas avec l'objet du SAGE.
 - ⇒ M. JARLETON (Animateur EPIDROPT) invite les élus à faire remonter les acteurs du territoire pour l'organisation des commissions thématiques. Ces commissions réuniront à la fois acteurs techniques, les associations et les élus du territoire.
- Pour conclure, M GAMEIRO (président de la CLE) explique que la présentation de ce jour, sera transmise par mail et mise sur le site Internet d'EPIDROPT.